

Lutte anti-braconnage

Un tradipraticien arrêté avec deux peaux de panthères à Koula-Moutou

AEE
Libreville/Gabon

Un trafiquant présumé de pièces d'espèces protégées, Claude Tossou Metonhou, tradipraticien d'origine béninoise, installé à Koula-Moutou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo, a été mis aux arrêts, jeudi dernier, par les éléments de la Direction générale des recherches (DGR) de cette ville. Il avait en sa possession deux peaux de panthères. Les pandores ont également trouvé, chez lui, dix dents de ce félin et deux pointes d'ivoire.

CLAUDE Tossou Metonhou, tradipraticien d'origine béninoise, installé dans le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo, depuis une dizaine d'années,

semble s'être détourné de son activité professionnelle originelle, pour s'adonner au trafic juteux de pièces d'espèces protégées. Tant ce dernier serait présenté comme l'épine dorsale d'un vaste réseau ayant pignon sur rue dans la région, où les trafiquants présumés vendraient les pièces d'animaux intégralement protégés à prix d'or. Informés de ce trafic organisé en violation des lois en vigueur en République gabonaise, les agents des Eaux et Forêts, accompagnés de quelques membres de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Conservation Justice,

saisissent alors les agents de la Direction générale des recherches (DGR). Une filature est, de ce fait, mise en place pour surveiller les faits et gestes de Claude Tossou. Celui-ci, qui ne se doute de rien, est finalement pris au sortir de son domicile. Dans son sac, deux peaux de panthères. Les produits étaient destinés à un client donné comme un abonné, mais le mis en cause refuse catégoriquement de livrer son identité aux agents. Lors de son interrogatoire au poste, le tradipraticien consent tout de même à lâcher les noms de ses complices présumés.

Parmi ceux-ci, se trouverait son démarreur, Antoine Loundou, Gabonais d'une trentaine d'années, arrêté un jour plus tard. Et lorsque les gendarmes perquisitionnent le domicile de Tossou, quelle n'est pas leur surprise d'y trouver deux pointes d'ivoire, trois peaux et dix dents de panthères que le tradipraticien exposait, tels des trophées. Pour les enquêteurs, il n'en fallait pas plus pour déferer sieur Tossou et son démarreur Loundou devant le parquet de Koula-Moutou, qui leur a décerné des mandats de dépôt pour la maison d'arrêt.

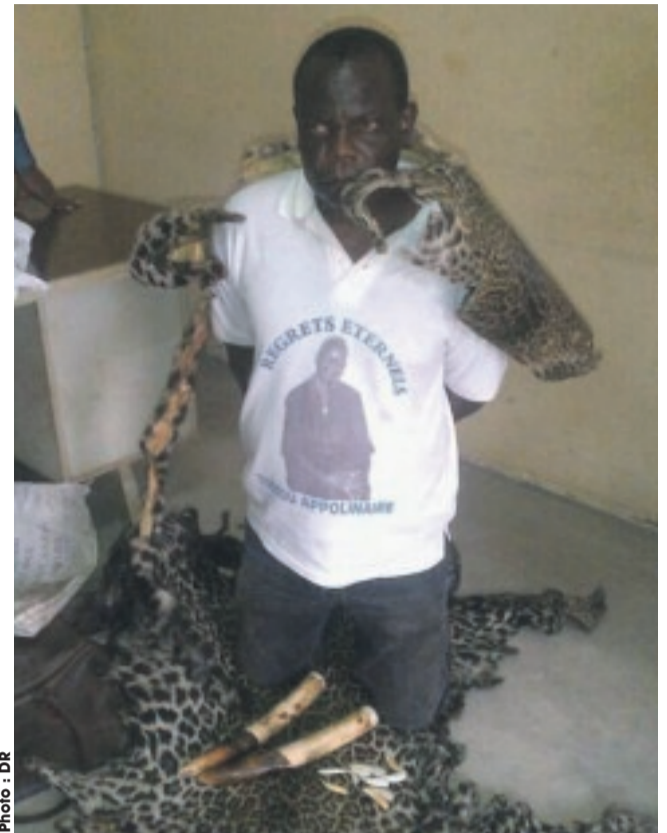


Photo : DR

Le trafiquant présumé, Claude Tossou Metonhou, après son arrestation.

Inculpée de vols multiples dans des bars à Lambaréné

La bande à Madouta mise hors d'état de nuire

E.N.
Lambaréné/Gabon

Les quatre jeunes Gabonais qui la composent ont été placés sous mandat de dépôt, vendredi dernier, à la prison centrale de Lambaréné, sur ordre du procureur de la République de cette juridiction.

CHRIST Madouta Olouga, alias Nounou (21 ans), Parfait Olounga Miyindou (23 ans), Moïse Bitéghé Nsolet alias Esprit (22 ans), et Brice Nzamba Mikambi, alias Tata (19 ans), tous membres d'une même bande, inculpés pour vol, se trouvent depuis quelques jours à la prison centrale de Lambaréné. Ils y sont à la suite d'une plainte déposée par Justin Mbazona, Camerounais, détenteur d'un bar au quartier Fanguinoveny, à la police Judiciaire (PJ). Les enquêteurs, une fois saisis, se sont investis dans ledit quartier, où ils ont mis la main, dans un premier temps, sur trois des quatre présumés voleurs, le vendredi 12 mars 2016. Le cerveau présumé du groupe, Christ Madouta Olouga, alias Nounou, ne tombant, lui, que trois jours plus tard, au village Weliga. A une quarantaine de kilomètres de Lambaréné, en allant sur Libreville, où il se serait réfugié, le temps que la tempête passe. Réunie enfin au grand complet, la bande à Madouta a reconnu les faits qui lui

sont reprochés: de s'être attaquée, nuitamment, aux bars longeant leur quartier, situé dans le premier arrondissement de Lambaréné. Le butin, constitué de boissons, cigarettes, aliments, etc. était tout simplement consommé jusqu'à épuisement total du stock, avant que le gang ne frappe à nouveau...

« Tout ce qui tombe dans notre main est pris et emporté. Nous volons ce que nous voyons devant nous », racontent les mis en cause aux gendarmes.

C'est ainsi que dans la nuit de mercredi 2 mars, le même scénario tente de se reproduire dans la boutique d'un certain Oscar. Mais les voisins de ce dernier, qui voient le coup venir, se mettent à crier "aux voleurs". Ce qui contraint la bande à faire machine arrière.

Il n'en sera malheureusement pas ainsi du bar d'un autre opérateur économique, Justin Mbazona, plus excentré et donc plus exposé aux assauts des Madouta. C'est d'ailleurs Mbazona qui, exacerbé par les attaques répétées sur sa structure, finira par porter l'affaire devant les autorités judiciaires. D'où l'interpellation des quatre voleurs présumés et leur mise sous mandat de dépôt à la prison centrale par le parquet de Lambaréné. Ils y seront détenus jusqu'à la tenue de leur procès qui scellera, définitivement, leur sort.



Photo : E.N.

Pour pénétrer dans les bars, Madouta et ses amis se servaient...



Photo : E.N.

... d'un arrache-clous saisi par les enquêteurs.

TOYOTA
QUALITÉ SUPÉRIEURE

TOYOTA GABON N°1
depuis plus de 20 ans

TOYOTA GABON est représenté à Port-Gentil et Franceville par GESPARC

* TROIS ANS ou 100 000 km, le premier atteint, pour tout véhicule entretenu par TOYOTA GABON.

TOYOTA GABON
BP 31 LIBREVILLE - T : (241) 01 79 26 85 / 01 79 26 90 / 01 79 27 85
email : toyota.gabon@groupeosogalfric.com - www.toyotagabon.com

Nous construisons l'avenir